

DANGER ALERTE

UNE MAUVAISE VISIBILITÉ PENDANT LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES PRÉSENTE DE GRANDS RISQUES

Un opérateur de scie à chaîne a subi de graves blessures mettant sa vie en danger lorsqu'il a été écrasé par une débardeuse. L'enquête de Travail sécuritaire NB a révélé que les membres de cette opération de bûcheronnage conventionnelle travaillaient dans un endroit de croissance régénérée où les broussailles étaient extrêmement denses. Il était donc difficile pour les travailleurs de voir et d'être vus.

À la suite d'améliorations apportées aux pratiques de coupe sélective comme l'élimination du volume résiduel et la récolte à passages multiples, ces conditions de travail sont plus communes au Nouveau-Brunswick pour les travailleurs effectuant des opérations de bûcheronnage.

Ces prescriptions de coupe posent plus de risques aux travailleurs. Les broussailles épaisses nuisent à la visibilité et étouffent le son, et par conséquent, elles créent un environnement de travail très dangereux. Les endroits à couper doivent être évalués très soigneusement avant le début des travaux pour déterminer si la récolte est possible.

Mesures de prévention recommandées

- L'employeur doit effectuer une évaluation des risques sur les blocs de terres où la régénération est dense avant le début de la récolte. Si on détermine que la coupe manuelle ne peut pas être effectuée de façon sécuritaire, on peut soit procéder à la coupe mécanique, soit ne pas couper.
- Si on détermine que le bloc sera récolté manuellement, les travaux doivent être planifiés et on doit prendre des précautions spéciales. Ces précautions pourraient comprendre :
 - des vêtements de haute visibilité et des casques protecteurs (orangés phosphorescents ou jaunes avec des bandes grises réfléchissantes, selon la saison); cette précaution est essentielle dans les lots boisés régénérés en raison d'une visibilité réduite.

- une méthode de communication fiable et mise à l'essai entre le bûcheron et le conducteur de débardeuse;
- des distances convenables entre les opérations multiples pour protéger la sécurité des travailleurs.
- En fin de compte, c'est le conducteur de débardeuse qui est responsable de sa machine. Il doit donc s'assurer de toujours rester dans les sentiers déjà établis à moins d'avoir un contact visuel avec l'abatteur. De plus, on doit aviser le conducteur de tout autre travailleur ou de tout visiteur qui pénètre sur les lieux.

